

Décision n°DEC_23_032

Objet : 13 avenants pour les contrats de location de véhicules LDD ARVAL immatriculés EX-636-HL, EX-457-HJ, EX-283-HH, EX-746-HL, EX-064-HK, EX-765-HL, EX-120-HK, EX-207-HL, EX-020-HM, EX-812-HK, FF-374-DR, FF-947-DR, FF-799-KS.

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et affichée le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 300 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Considérant la situation économique actuelle, l'allongement des délais de livraison et la volonté communale de rationaliser la flotte automobile de la ville ;

Considérant la nécessité de passer des avenants suite à la proposition et à l'acceptation de la société Arval ;

DÉCIDE

Article 1 : Les treize (13) avenants sont signés avec :

La société Arval sise - 22 rue des Deux Gares - 92 564 Rueil Malmaison Cedex.

Article 2 : Les avenants ont pour objet une prolongation du délai de location ainsi que de nouvelles conditions tarifaires pour les véhicules cités en objet.

Immatriculation	Anciennes conditions		Nouvelles conditions	
	Date de fin	Echéance mensuelle HT	Date de fin	Echéance mensuelle HT
EX-636-HL	31/05/23	158,66 €	03/07/24	149,32 €
EX-457-HJ	31/05/23	158,66 €	04/07/24	149,32 €
EX-283-HH	31/05/23	158,66 €	04/07/24	149,32 €
EX-746-HL	31/05/23	158,66 €	03/07/24	149,32 €
EX-064-HK	31/05/23	158,66 €	05/07/24	149,32 €
EX-765-HL	31/05/23	164,27 €	03/04/24	149,32 €

EX-120-HK	31/05/23	158,66 €	04/07/24	149,32 €
EX-207-HL	31/05/23	164,27 €	04/07/24	158,58 €
EX-020-HM	31/05/23	200,38 €	05/07/24	196,06 €
EX-812-HK	31/05/23	190,47 €	03/07/24	191,04 €
FF-374-DR	31/05/23	207,29 €	02/06/24	194,29 €
FF-947-DR	30/04/23	207,28 €	23/05/24	188,03 €
FF-799-KS	31/05/23	220,69 €	02/06/24	209,95 €

Article 3 : Le paiement sera effectué par mandat administratif, dans le respect des règles de la comptabilité publique, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification à l'intéressé et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal et dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité ainsi qu'à Madame le Receveur Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Pérols, le 23 mars 2023
Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Jean-Pierre RICO

